



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de
FISCHBACH



L'ÉDUCATION PRÉCOCE

Objectifs généraux

L'éducation précoce, qui n'est pas obligatoire, vise le développement global de l'enfant et plus particulièrement son développement langagier. La familiarisation avec la langue et la culture luxembourgeoise est une priorité, compte tenu de la nécessité d'une bonne intégration dans l'école d'abord, dans la société ensuite. La langue luxembourgeoise ne doit pas devenir un facteur d'exclusion voire de discrimination, mais jouer un rôle unificateur.

En regroupant enfants luxembourgeois et enfants étrangers, filles et garçons, enfants avec ou sans besoins éducatifs spécifiques, l'éducation précoce sera le lieu de rencontre où tous les enfants apprennent à vivre ensemble et à se respecter tout en acceptant les diversités qui les caractérisent.

Dans ce sens l'éducation précoce constitue un élément d'un système social qui veut garantir à ses membres les meilleures chances de développement personnel et collectif.

Les enfants sont admis à l'éducation précoce à la rentrée scolaire 2024/2025, s'ils ont atteint ***l'âge de trois ans accomplis au 1er septembre de l'année en cours*** (une dérogation à la condition d'âge n'est pas possible).

Horaire

Dans la commune de Fischbach, l'éducation précoce fonctionne pendant 5 matinées ainsi que pendant 3 après-midis, donc au total 8 plages, aux horaires suivants:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:50 à 12 :00 Plage 1	07:50 à 12 :00 Plage 3	07:50 à 12 :00 Plage 4	07:50 à 12 :00 Plage 6	07:50 à 12.00 Plage 7
14:00 à 16:00 Plage 2		14:00 à 16:00 Plage 5		14:00 à 16:00 Plage 8

Les enfants de l'éducation précoce pourront profiter du service gratuit du bus scolaire si l'accompagnement régulier par une personne adulte pourra être assuré.

Adresse :
1, rue de l'Eglise
L-7430 FISCHBACH

Tél. 327084-1

E-mail :
population@acfischbach.lu
www.acfischbach.lu

Inscription

Pour inscrire votre enfant à l'éducation Précoce vous devrez choisir un **minimum de 5 plages** et vous pouvez choisir un maximum de 8 plages, sachant que **les plages 1, 3, 4, 6, 7 (tous les matins) sont fixes** et doivent être occupées obligatoirement par chaque enfant. Ainsi nous pouvons garantir que le groupe classe avec tous les enfants sera présent régulièrement.

Les plages 2, 5 et 8 (lundi après-midi, mercredi après-midi, vendredi après-midi) peuvent être choisies selon votre choix.

- Il faut faire attention **que les plages réservées doivent obligatoirement être prises par les enfants et que des changements au cours de l'année ne seront pas possibles.**
- **L'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 doit se faire moyennant la fiche d'inscription ci-jointe (ou à demander à la commune ou à télécharger).**
- La fiche d'inscription doit être retournée à la commune de Fischbach (1, rue de l'Eglise L-7430 Fischbach ou population@acfischbach.lu) au plus tard jusqu'au 01 avril 2024.

Personnel

L'équipe pédagogique et éducative fonctionne sous la responsabilité d'une institutrice et d'une éducatrice diplômée.

Institutrices mi-temps : BADEN Catalina & LANNERS Sarah

Educatrices diplômées mi-temps : DELHALT Carmen & VREHEN Michelle

Informations supplémentaires

Le temps d'arrivée se situe le matin entre 07:50 et 08:50 heures, l'après-midi à 14 :00 heures. Le temps de départ est prévu le matin à 12:00 et l'après-midi à 16 :00 heures.

La rentrée aura lieu, le lundi **16 septembre 2024**, comme pour tous les élèves de l'Angsber Schoul. Les enfants peuvent venir le matin entre 07:50 et 08:50 et resteront jusqu'à 12:00. Les parents pourront rester jusqu'à 08:50 avec leur enfant.

Pour d'autres renseignements, veuillez contacter le numéro de téléphone **32 70 84 78** (salle de classe du Précoce)

Avec nos meilleures salutations
Le collège des bourgmestre et échevins & le personnel du précoce

Fiche d'inscription pour la classe d'éducation précoce – année scolaire 2024-2025

(à rendre à l'Administration communale de Fischbach 1, rue de l'Eglise L-7430 Fischbach

Email population@acfischbach.lu)

POUR LE 01 AVRIL 2024

DONNÉES DE L'ENFANT :

Nom(s) : _____

prénom(s) : _____

adresse : _____

date de naissance _____

allergies : _____

téléphone
(parents) : _____

remarque : _____

COCHEZ S.V.P. SELON VOTRE CHOIX :

- Les plages 1, 3, 4, 6 et 7 (tous les matins de 07:50-12:00) sont obligatoire et doivent être prises par chaque enfant (ces plages sont déjà cochées).
- Vous avez encore la possibilité à inscrire votre enfant le lundi, mercredi et vendredi après-midi (plage 2, 5, 8)
- Si vous désirez inscrire votre enfant plein-temps à l'éducation Précoce, veuillez cocher tous les 8 plages.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Plage 1 - matin 07:50 à 12:00 <input checked="" type="checkbox"/>	Plage 3 - matin 07:50 à 12:00 <input checked="" type="checkbox"/>	Plage 4 - matin 07:50 à 12:00 <input checked="" type="checkbox"/>	Plage 6 - matin 07:50 à 12:00 <input checked="" type="checkbox"/>	Plage 7 - matin 07:50 à 12:00 <input checked="" type="checkbox"/>
Plage 2 - après-midi 14:00 à 16:00 <input type="checkbox"/>		Plage 5 - après-midi 14:00 à 16:00 <input type="checkbox"/>		Plage 8 - après-midi 14:00 à 16:00 <input type="checkbox"/>

Je ne désire pas inscrire mon enfant à l'Education Précoce :

Nom du signataire : _____

Date : _____ Signature : _____